



Indemnisation vol de voiture

Par **provencale**, le **10/04/2008 à 19:53**

Bonjour, En novembre 2007, ma meilleure amie s'est fait voler sa voiture. A ce jour, le 10 avril 2008 elle n'a pas eu son indemnisation car son assureur réclame le double des clefs de la voiture (que l'ancien propriétaire ne lui a pas donner), elle ne sait plus le nom de la personne qui lui a vendu la voiture et en plus de cela elle ne peut pas faire la recherche à la préfecture car son assurance ne veut pas faire une photocopie de sa carte grise. Elle est dans une impasse et ne sait plus quoi faire pour remédier à ce problème. A ce jour elle n'a plus de voiture et ne peut pas s'en racheter une autre que doit-elle faire ? J'espère avoir été claire et précise dans ma demande mais c'est assez compliqué car l'assurance en question lui met des barrières et pense qu'elle a monté une arnaque ce que je trouve abérant. Je vous remercie d'avance et attend votre réponse avec impatience, merci et aurevoir.

Par **jeetendra**, le **14/04/2008 à 12:12**

bonjours, l'assureur est en droit pour indemniser apres un vol de voiture de reclamer les clés, la carte grise, etc. par contre qu'a donné le resultat de l'expertise et de l'enquête de police sur les circonstances du vol, dans tous les cas de figure l'assureur doit se prononcer de façon claire et ecrite sur la demande d'indemnisation, courage, cordialement

Par **provencale**, le **17/04/2008 à 15:47**

bonjour jeetendra,
Je vous remercie d'avoir répondu à ma question je vais me renseigner auprès de mon amie au sujet de l'expertise. En tout cas merci d'avoir pris le temps de

répondre. Aurevoir